

COMMISSION SPECIALE  
CHARGÉE D'EXAMINER L'ÉTAT  
INDEPENDANT DU CONGO (1885-  
1908) ET LE PASSE COLONIAL DE  
LA BELGIQUE AU CONGO (1908-  
1960), AU RWANDA ET AU  
BURUNDI (1919-1962), SES  
CONSEQUENCES ET LES SUITES  
QU'IL CONVIENT D'Y RESERVER

du

LUNDI 6 DECEMBRE 2021

Après-midi

BIJZONDERE COMMISSIE  
BELAST MET HET ONDERZOEK  
OVER CONGO-VRIJSTAAT (1885-  
1908) EN HET BELGISCH  
KOLONIAAL VERLEDEN IN  
CONGO (1908-1960), RWANDA EN  
BURUNDI (1919-1962), DE IMPACT  
HIERVAN EN DE GEVOLGEN DIE  
HIERAAN DIENEN GEGEVEN TE  
WORDEN

van

MAANDAG 6 DECEMBER 2021

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 13.34 uur en voorgezeten door de heer Jan Briers.

La réunion publique de commission est ouverte à 13 h 34 et présidée par M. Jan Briers.

**Consultations des diasporas - Sessions d'écoute avec Mmes Suzanne Monkasa, Plateforme des Femmes de la Diaspora Congolaise de Belgique et Tracy Tansia, 11.11.11.**

**Consultaties diaspora – Luistersessies met de dames Suzanne Monkasa, Plateforme des Femmes de la Diaspora Congolaise de Belgique en Tracy Tansia, 11.11.11.**

De **voorzitter**: Beste collega's, ik vervang de voorzitter van deze commissie, de heer Wouter De Vriendt, die vandaag verontschuldigd is. Zoals jullie weten, is er bij de luistersessies geen gelegenheid om vragen te stellen. Het debat volgt later.

**Suzanne Monkasa**: Mesdames et messieurs les parlementaires qui composent la commission parlementaire spéciale sur le passé colonial belge au Congo, au Rwanda et au Burundi, c'est pour moi un honneur et tout autant une responsabilité que de vous présenter le contenu du travail réalisé dans le cadre de ce que nous nous sommes mis d'accord de nommer la dynamique qui s'est formée autour de la plate-forme des femmes de la diaspora congolaise de Belgique, qu'en ce moment j'ai la responsabilité de présider.

Je suis également présidente d'Africalia, qui est un

acteur institutionnel dans le cadre de la coopération belge dans le domaine culturel, plus précisément dans le cadre de l'accord de Cotonou entre l'Union africaine et l'Union européenne.

Si je me trouve aujourd'hui dans ce lieu hautement symbolique qu'est le Parlement, autrement dit la maison du peuple, c'est par suite du fait d'avoir coordonné les travaux de la dynamique et d'avoir procédé à la rédaction du contenu du document que nous avons déjà remis au président de la commission parlementaire spéciale, M. Wouter De Vriendt, que vous représentez.

Je voudrais maintenant vous faire part du contenu de ce document.

La colonisation est une réalité historique humaine incontestable pratiquée activement par les uns, subie et vécue par d'autres. Les tenants et aboutissants sur tous les plans et dans tous les domaines imaginables sont suffisamment étudiés, documentés, connus et sont disponibles et parfaitement consultables et donc connaissables via des bibliothèques, des documents filmés, des témoignages recueillis. Nous pouvons parfaitement savoir à condition de le vouloir.

La colonisation en tant que système d'exploitation d'autres peuples présente et comporte divers aspects. Il y en a, certes, eu beaucoup de positifs, certains même très positifs. Il importe évidemment de ne pas les oublier ou vouloir les ignorer, quand il s'agit de regarder cette histoire de manière rétrospective.

Il n'empêche qu'en dépit de ce qui mérite d'être qualifié de véritablement positif dans le contexte de l'aventure, puis de l'histoire ayant abouti à l'expérience coloniale, force est de reconnaître que cette histoire coloniale s'est déroulée dans un contexte dans lequel les conséquences du fait de ne pas considérer les peuples colonisés comme étant des êtres humains à part entière se sont manifestées dans une multiplicité de formes qui se sont révélées être particulièrement préjudiciables aux peuples colonisés.

Pendant très longtemps, les membres des populations anciennement colonisées vivant dans les pays colonisateurs ainsi que leurs enfants et leurs petits-enfants ne disposaient que de récits transmis de génération en génération pour donner une forme à la manière dont tous ces événements et situations avaient été vécus. C'est ce qui détermine l'expérience vécue, et partant ainsi, la psychologie d'individus comme des collectivités, et qui constitue une histoire doublée d'un mythe pour tout un chacun. Cela devient un héritage conscient mais aussi en partie inconscient qui survit dans les individus comme dans les collectivités et qui, tôt ou tard, finit par remonter à la surface, à faire problème, à susciter des questions parce que cela fait partie de l'identité profonde de tout un chacun.

En tenant compte du fait que chacun aura à vivre avec ces questions et ces interrogations, il est nécessaire que la société s'efforce d'y apporter des réponses, tout au moins un début de réponse, afin de tendre vers le jour où il sera possible, pour les membres de tous les groupes concernés, d'aborder lucidement tous les aspects de ces questions et où ils pourront discuter de celles-ci dans un état d'esprit responsable et ouvert.

Dans un monde de plus en plus globalisé et dans une société de plus en plus mondialisée où le vivre-ensemble se présente et se pratique d'une manière totalement différente, c'est une noble mission que de vouloir et de pouvoir se pencher sur des problèmes d'une telle importance et d'une telle complexité, et d'essayer d'y voir plus clair en scrutant ensemble nos passés communs, en vue d'un avenir meilleur.

L'un des sujets qui s'imposent à la réflexion et qu'il convient d'analyser avec des arguments adéquats et valables est celle des non-dits transmis d'une génération à l'autre, qui finissent par sortir un jour, même et surtout dans le contexte d'une autre vie, dans une autre société, sur un autre continent.

Nous sommes égaux en droits. La société belge aujourd'hui marque un tournant dans les défis qu'elle se doit de relever et pour lesquels elle se

doit de faire appel à chaque citoyen et à chaque citoyenne sans distinction de quelque nature que ce soit: les hommes, les femmes, les jeunes, les moins jeunes, et ce, sans la moindre distinction sur la base de leur origine ethnique, de leurs croyances philosophiques et religieuses, de leur orientation sexuelle ou sur la base de leur handicap.

À la société belge, dont de surcroît on aime dire qu'elle est démocratique, incombe la responsabilité de veiller à la prise en compte des aspirations et des demandes des citoyens et des citoyennes.

La mise en place, au niveau fédéral, de la commission parlementaire spéciale sur le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi constitue, en tant que telle, un signal fort qui marque la fin d'une époque et requiert de revoir les mécanismes mis en place jusqu'à ce jour, qui portent sur ce que d'aucuns appellent "le vivre-ensemble".

Dans la mesure où les réponses à apporter à ce défi que l'on a pris l'habitude de qualifier de "vivre-ensemble" correspondront aux demandes concrètes que constituent:

- l'ouverture à la considération et le respect des identités des uns et des autres;
- la prise en compte de la diversité dans les institutions, aussi bien au niveau communal, régional que fédéral;
- une répartition équitable de ressources rendant possible le fonctionnement des associations et des réseaux, aussi bien au niveau régional que fédéral;
- l'ouverture des conditions d'accès au marché de l'emploi qui prennent en compte la question du racisme et de la discrimination multiple.

Dans la mesure où les réponses des responsables prennent en compte ces aspirations qui constituent également des droits, la société belge, au sein de laquelle nous souhaitons et aimerions que chaque citoyen et citoyenne se sente chez soi, deviendra une société où le vivre-ensemble s'instaurera effectivement et pourra se développer et évoluer favorablement.

Cette initiative, qui émane d'un certain nombre de groupes parlementaires, constitue une opportunité pour les responsables politiques belges, d'entendre également et directement les membres des diasporas dans le cadre de la société civile, notamment sur l'importance de l'impact des conséquences des politiques coloniales sur leur existence d'hier et de nos jours; de prendre en compte ce que ces membres des diasporas considèrent comme étant leurs priorités et leurs demandes dans le domaine de cette commission "Vérité et réconciliation".

Les groupes de travail qui ont été mis en place constituent une étape dans ce processus qui requiert l'implication de chacun des membres et dont les résultats feront partie de l'ensemble des contributions des membres des diasporas.

Dans le cadre de la Plateforme des Femmes de la Diaspora Congolaise de Belgique, les femmes de la diaspora congolaise, conscientes des contributions que d'autres membres de la diaspora congolaise, rwandaise et burundaise de Belgique apportent dans le cadre de la commission parlementaire spéciale sur le passé colonial de la Belgique, aussi bien à la société belge qu'à la société congolaise, rwandaise et burundaise, qu'il s'agisse des hommes aussi bien que des jeunes, ont pris la responsabilité de coordonner les groupes de travail qui sont au nombre de huit. Ceux-ci ont fonctionné dans le contexte de ce qu'il a été convenu de nommer la dynamique autour de la Plateforme des Femmes de la Diaspora Congolaise de Belgique et veulent apporter leur contribution à la réflexion et présenter des recommandations pour ce qui est de la reconnaissance des conséquences des actes posés pendant la période coloniale et ce, afin que la société belge puisse évoluer de plus en plus vers une société où chaque citoyen et citoyenne, sans discrimination aucune, puisse se sentir à sa place, étant donné que les citoyennes et citoyens sont tous égaux en droit.

Pour constituer les groupes de travail, c'est le réseau de relations construit notamment autour de la Plateforme des Femmes de la Diaspora Congolaise de Belgique qui a servi de point de départ. Cette plateforme a notamment à son actif la publication du livre intitulé *Les femmes de la diaspora congolaise de Belgique s'expriment* qui a été publié par les éditions Chantiers d'Afrique en 2017, un ouvrage collectif qui relate les expériences de 129 femmes de la diaspora congolaise de Belgique.

Compte tenu de l'importance et des enjeux que représente la mise en place de la commission parlementaire spéciale, d'autres personnes – parmi lesquelles, également des hommes – ont rejoint la plateforme. Le but et l'intérêt de cette approche étaient de favoriser la prise en compte de la diversité des points de vue sur cette question ainsi que de la complexité des sujets à aborder.

Les groupes de travail qui furent constitués étaient donc au nombre de huit. Quels en étaient les sujets? Lors de l'organisation du premier webinaire, qui a réuni les personnes qui formaient la dynamique autour de la Plateforme des Femmes de la Diaspora Congolaise de Belgique, le jalon a été posé et a donné lieu à des prises de décision en ce qui concerne la détermination et le choix des

groupes de travail. Les participants ont décidé des domaines problématiques à retenir dans le cadre de la dynamique et ont lancé le travail des différents groupes. Il s'agit des domaines repris ci-dessous.

Culture et production culturelle. Nous avons retenu le fait que la culture est au départ ce qui fait développer et valoriser les capacités de la nature humaine, en mettant en valeur notamment de multiples éléments présents dans son environnement. La culture produite témoigne d'un mode de pensée qui se concrétise par un savoir-faire. On peut donc considérer, à titre indicatif, la structure familiale ou, par exemple, un masque comme un type de production culturelle dans la mesure où celle-ci témoigne d'un savoir-faire.

Je me permets déjà de présenter ici les recommandations émises par un groupe de jeunes qui ont participé au groupe de travail sur la culture et les productions culturelles. Ce dernier s'est ensuite penché sur une classification des secteurs de la culture, répartis comme suit: les producteurs diffuseurs – donc, les médias –, comprenant les acteurs et le public. Ils ont considéré que, parmi les acteurs, il convient de noter les artistes, les chercheurs et académiques, les auteurs, les mamans, les associations, les structures culturelles en Belgique, les influenceurs.

Pour ce qui est du public, en fonction des différents cadres culturels, ils ont déterminé ce qui était important à prendre en compte: le théâtre, la musique folklorique, les jeunes en quête d'identité, les personnes-ressources. Ces jeunes en sont arrivés à considérer qu'il y avait une impasse dans le dialogue.

Ils ont écrit ceci: "Notre constat est que l'Histoire doit aussi être la somme des histoires individuelles des protagonistes contemporains de cette période. Il reste encore des personnes qui ont connu et vécu l'époque coloniale. Il est par conséquent primordial de recueillir leurs récits pour assurer la transmission et le devoir de mémoire préalable indispensable à toute réconciliation. Cette confrontation dans le récit devrait tenir compte des traces obtenues via la culture. En employant la culture comme vecteur, il sera plus facile de réunir, confronter et dialoguer sur les histoires individuelles et collectives pour construire une société belge plus juste, plus inclusive et plus solidaire, tenant compte de la richesse de sa diversité."

Voici les recommandations de ce groupe de jeunes: travailler dans le but de produire un *mapping* des acteurs culturels belgo-burundais, belgo-congolais et belgo-rwandais, créer des

espaces d'échanges entre jeunes artistes belgo-belges, belgo-burundais, belgo-congolais et belgo-rwandais issus des différentes Régions belges (la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne) en tenant compte des différentes communautés linguistiques.

Il recommande également de créer des espaces d'échanges et des rencontres d'artistes entre les différents acteurs culturels originaires du Burundi, du Congo ou du Rwanda; encourager les expressions artistiques en guise de thérapie intercommunautaire; créer des espaces d'échanges intergénérationnels et interculturels pour garantir la transmission des différents points de vue historiques relatifs à l'histoire coloniale belge; réaliser un inventaire et faciliter l'accès aux archives relatives à l'histoire coloniale dans toutes les institutions; prendre l'initiative d'une journée nationale de la culture des pays des Grands Lacs; garantir une représentation des communautés burundaises, congolaises et rwandaises dans le conseil d'administration du Musée de l'Afrique centrale de Tervuren; co-construire le processus de restitution des œuvres d'art avec les communautés belgo-burundaises, belgo-congolaises et belgo-rwandaises et les autorités des pays concernés.

Un groupe de travail s'est penché sur la question des femmes et des violences faites aux femmes. Nous constatons qu'il existe un fossé entre ce que sont les femmes congolaises et leur vécu dans les sociétés avant la colonisation, et leur vécu et les images véhiculées pendant la période coloniale. En tant que telle, la femme congolaise devient un thème de la propagande. Il s'agit de la femme à qui il faudrait tout apprendre: soigner l'enfant, faire la cuisine, broder, devenir chrétiennement la parfaite épouse du noir civilisé. Pour ce faire, les autorités coloniales ont conçu l'idée de la création de ce qu'il était convenu de nommer le foyer social, où lui seraient offertes des occasions d'apprendre ces métiers.

S'agissant de la scolarisation, il faut convenir que ces femmes ont été admises à fréquenter l'école. Il importe de souligner qu'à l'époque coloniale, les jeunes filles ont plutôt été orientées vers les écoles dites "ménagères". On peut également relever le fait que la femme est passée d'objet de convoitise en vue de l'assouvissement d'appétits sexuels au statut de bête de somme se consacrant aux tâches ménagères ou encore à celui d'épouse et de génitrice de main-d'œuvre. Ainsi, le regard posé sur la femme en tant que telle à l'époque coloniale est empreint de stéréotypes et de préjugés qui justifient des actes de racisme commis à l'égard des femmes.

Un autre groupe de travail s'est penché sur le problème des jeunes vivant dans des centres et des familles d'accueil. Ce bref rapport qui concerne les enfants placés ou adoptés pendant la période coloniale au Congo porte sur un nombre assez restreint de témoignages qui n'ont pas été aisés à recueillir. Les investigations ne sont pas faciles, car les structures censées collaborer n'ont pas pu ouvrir leurs portes – pour certaines d'entre elles, le motif avancé étant les circonstances liées au covid-19. Certaines personnes que l'on peut, à juste titre, considérer comme ayant été des victimes de cette pratique se sont abstenues de répondre et de fournir des informations, situation qui ne nous a pas non plus facilité la tâche. Cependant, il s'est trouvé d'autres personnes qui, après avoir été rassurées pour ce qui est du respect de l'anonymat, ont considéré qu'elles devaient saisir l'opportunité qui leur était offerte et ont accepté de livrer un tant soit peu ce pan de l'Histoire qu'elles ont vécu et dont les conséquences se ressentent encore de nos jours.

Un autre groupe de travail s'est penché sur la question de l'enseignement et l'éducation. Ce groupe de travail s'est efforcé d'apporter des réponses à certaines questions que l'on pose lorsqu'il s'agit de réfléchir sur des changements à apporter dans ces domaines pour autant que l'on soit disposé à tenir compte des caractéristiques des sociétés qui se veulent et s'avèrent de plus en plus ouvertes à d'autres modes de pensée, à d'autres spécificités culturelles, à vivre dans la perspective d'avancer vers une société ouverte à la diversité qui constitue une des richesses de sociétés post-modernes.

La religion et la spiritualité pendant et après la période coloniale étaient un thème d'un autre groupe de travail. La religion et le colonialisme constituent-ils deux faces de la même médaille? S'il ne s'avère pas faux d'affirmer que l'œuvre accomplie par les missionnaires – que ceux-ci soient protestants ou catholiques – a apporté une forme de bien-être aux populations qu'ils avaient pour mission d'évangéliser, il n'en reste pas moins vrai que pendant la période coloniale, la religion s'avère être un des instruments importants de l'entreprise coloniale. En effet, il s'agit d'un instrument dont les colonisateurs se sont servis afin d'imposer bon gré mal gré leur système de croyances, des croyances qui réorienteraient la vision du monde des colonisés, leurs préoccupations ainsi que les réponses de type existentiel qu'elles apportaient aux quêtes et aux aspirations profondes qui étaient les leurs.

Cette attitude vis-à-vis des croyances religieuses se trouve à la base de la naissance de mouvements religieux tels que celui de Simon Kimbangu

– pour ne citer que ce mouvement-là – sur lequel le groupe de travail s'est également penché.

Un autre groupe de travail a traité le thème de l'économie et de l'exploitation des richesses naturelles pendant et après la période coloniale. Une illustration parmi d'autres et non des moindres des méfaits du système colonial, c'est la manière dont a été organisée l'exploitation des ressources naturelles aussi bien au Congo qu'au Rwanda et au Burundi.

Le colonialisme est un système d'exploitation aussi bien de personnes que de ressources naturelles appartenant aux personnes qui vivent et travaillent dans leur milieu, selon le mode de production qui répond à leurs besoins et qui correspond aux nécessités appelant des réponses que ces personnes aimeraient voir apporter en vue justement de voir leurs propres demandes satisfaites.

C'est pour ces raisons que l'exploitation des ressources naturelles au Congo, au Rwanda et au Burundi est inhumaine, inacceptable. Comme l'exprime bien le texte de la commission parlementaire spéciale, la Belgique doit, d'abord et avant tout, procéder à la reconnaissance des conséquences de cette exploitation. Ensuite, il s'agira de trouver les voies et moyens pour réparer les dommages causés par cette exploitation des richesses naturelles. Cela permettrait aux citoyennes et citoyens belges d'envisager et de chercher ensemble la méthode la plus appropriée pour parvenir, un jour, de la sorte, à paver le chemin de la réconciliation.

Un autre groupe de travail s'est penché sur la question des associations aujourd'hui. Et pour cause, l'existence des associations fait partie intégrante de la société belge. Dans leur volonté de formuler des réponses aux questions qui se posent, dans leur volonté d'apporter leur contribution à la recherche de solutions de type collectif au défi que se doit de relever notre société multiculturelle, certaines citoyennes et certains citoyens choisissent de s'engager dans la vie associative.

Les compétences et les motivations diverses des membres qui composent ces associations constituent des richesses que les membres de ces associations apportent à la société. C'est donc d'abord et avant tout parce qu'elles constituent des apports positifs et constructifs à la société que ces associations ont une place et méritent que leur soient accordées les ressources nécessaires, pour autant que celles-ci leur permettent d'améliorer et d'optimiser leurs apports à la société.

Les expériences vécues pendant la colonisation, au Congo, et après la colonisation, en Belgique, ont également fait l'objet d'un groupe de travail. Afin de compléter le tableau, les membres de la dynamique ont considéré qu'il serait intéressant de prendre l'avis de quelques personnes ayant vécu au Congo pendant la période coloniale, puis en Belgique, désireuses elles-mêmes de participer à cette réflexion qui, en outre, peut susciter l'intérêt des jeunes nés et vivant ici, sous l'aspect de la transmission du travail de mémoire.

Quelques observations sur le contenu de l'ensemble des groupes de travail. Les activités dans le cadre de huit groupes de travail ont permis de mettre en évidence le fait que la colonisation belge au Congo, au Rwanda et au Burundi était une période où l'égalité de droit n'existait pas. L'inexistence de l'égalité de droit s'est accompagnée d'une augmentation de l'exploitation des ressources naturelles, d'inégalités au niveau socioculturel, de la négation des valeurs qui gouvernaient jusqu'alors la vie de ces sociétés; et cela, alors même que la Belgique, dans son fonctionnement, prétendait être un État de droit, un État qui prétendait être administré par des institutions créées de manière démocratique.

Cet état de fait n'a été remis en cause qu'occasionnellement et sans doute à trop petite échelle - et/ou à un niveau d'échelle trop peu haut - par des individus dont les exemples n'étaient pas assez forts ou ne pouvaient être imités. De tels exemples de ceux qui ont osé remettre en question ce système colonial auraient pu donner lieu à une réflexion et, dans le meilleur des cas, à une prise de conscience, à une sensibilisation plus prononcée. On ne peut que conclure que cela ne s'est pas produit. Cela aurait pu contribuer à d'éventuels changements de comportement, à l'ajustement des positions ou même à des actions. Doit-on alors supposer que le système n'aurait pas accepté cela? On peut donc à juste titre croire que cet état de fait et tout ce qui l'entoure sont aussi à l'origine d'un certain nombre de conséquences et d'attitudes que l'on ne peut s'empêcher de constater aujourd'hui. Je nomme le racisme et les discriminations, démons que l'État belge doit combattre avec des mesures telles que les membres des groupes de travail en proposent dans les recommandations.

L'ensemble des recommandations formulées dans les groupes de travail indique que la société belge de nos jours ne présente pas de bilan positif lorsqu'il s'agit de la question des inégalités dans la société. Il convient certes de prendre en compte des évolutions en matière d'égalité en droit même si, à considérer les recommandations formulées dans les groupes de travail, cette reconnaissance,

dans la majeure partie des cas, demeure une reconnaissance qui reste au niveau des écrits, qui reste sur papier.

Considérant que les recommandations se doivent d'être mises en application - cela ne pourra se faire qu'à condition que ceux et celles qui en ont la responsabilité veuillent bien y travailler, veuillent bien mettre en place des mécanismes qui rendraient possible cette mise en application -, il importe, en prélude au lancement de la mise en route desdits mécanismes, que ceux et celles à qui cette responsabilité incombe prévoient un moment qui aurait pour objectif de se prononcer sur le fait que la colonisation n'a pas été en mesure d'assurer l'application des droits humains, alors même que la Belgique avait adopté des instruments juridiques internationaux en matière de respect des droits humains.

Les recommandations émanant des différents groupes de travail et reprises dans le document que j'ai remis au président de la commission parlementaire spéciale, constituent un cadre qui a pu être élaboré, d'une part, en partant des idées qui ont fait l'objet des échanges de façon orale lors des rencontres qui ont eu lieu dans le cadre des travaux en groupe et, d'autre part, en se servant de différents documents présentés par écrit par les différents groupes de travail.

Dans le document qui suit, on trouvera deux parties distinctes. Dans le premier document, on trouvera le rapport du groupe de travail des jeunes sur la culture et les productions culturelles et artistiques ainsi que le rapport du groupe de travail Enseignement et Éducation qui sont reproduits tels quels. Ils ont été transmis. Le texte remis par le groupe de travail Enseignement et Éducation constitue un exemple concret de recommandations par rapport à la problématique et aux analyses qui ont été faites. Ces deux exemples, à savoir les recommandations du groupe des jeunes et les recommandations du groupe de travail Enseignement et Éducation, forment un bloc qui a été retenu à titre indicatif de la manière dont les membres du groupe de travail souhaitent voir se concrétiser les recommandations que l'on trouve à la fin du document qui a été remis à M. De Vriendt et dans les documents que j'ai également envoyés par courriel au président de la commission parlementaire spéciale.

Ces deux blocs de documents sont présentés à titre indicatif comme étant deux instruments complémentaires dont l'un peut être considéré comme une manière de rendre opérationnelle l'autre partie qui, quant à elle, comprend des recommandations pouvant être considérées comme étant des propositions à partir desquelles

pourraient être formulées des politiques globales qui, après dialogue et échanges, seraient à mettre en œuvre.

J'en viens aux recommandations et aux documents qui clôturent les travaux de groupe. Ces recommandations sont les suivantes.

"Pour autant que la société belge se prononce pour une société d'inclusion et non d'exclusion, les responsables politiques devraient s'efforcer de prendre en compte l'inclusion de chacun des groupes de personnes, sans distinction de quelque nature que ce soit. Dans le but de concrétiser cette prise en compte, les décideurs dans ce domaine auraient à procéder à la mise en place de mécanismes et d'outils bien ciblés selon les groupes, en tenant compte de chaque groupe, ce qui implique que ces mesures seront prévues pour être concrétisées dans le court, le moyen et le long terme, étant donné la diversité des nécessités.

Pour autant que la société belge se prononce pour une organisation du marché de l'emploi prenant en compte la diversité des profils des citoyens et citoyennes, ceux et celles qui portent la responsabilité de prendre la décision devraient parvenir à multiplier les opportunités et les mises en place de réglementations ou d'autres types de mécanismes à même de favoriser l'entrée sur le marché du travail de toutes les personnes qui en ont besoin. Celles-ci doivent pouvoir bénéficier d'une formation de mise à niveau si cela s'avère nécessaire.

Pour autant que la société belge se prononce pour la prise en compte, au niveau de l'accès aux instances de prise de décision, les responsables au niveau politique, en charge de l'organisation du pouvoir et de la répartition de celui-ci, devraient s'efforcer de prendre en compte le fait de s'assurer que l'organisation en ce domaine se fasse selon le mode qui intègre ceux et celles qui ne disposent d'aucune possibilité de se faire entendre au niveau des partis politiques.

Pour autant que la société belge se prononce pour des mécanismes à même de prendre en compte la lutte contre toutes les formes de violence, les responsables politiques devraient s'inspirer du modèle développé dans le cadre de la résolution 1325 des Nations Unies, qui considère que la lutte contre les violences, quelle que soit la nature de celles-ci, doit être abordée selon les trois P que sont la Prévention, la Protection et la Participation. Les responsables politiques devraient prendre en compte la nécessité, pour les victimes de violences, d'être intégrées dans les structures et les organes de prise de décision et d'être en mesure d'évoluer dans ce cadre, pour

autant que la société belge se prononce en faveur d'actions menées en vue de faire prendre conscience aux citoyens et aux citoyennes qu'un changement dans les comportements ne peut plus être souhaité, mais est une nécessité. Les décideurs politiques devraient pouvoir se rendre compte que l'information ainsi que la formation, d'une manière générale, constituent un préalable à toute modification de comportement dans une société, dans le respect de l'autre, dans ce qu'elle a de profondément humain, qui se doit d'être compté parmi les valeurs fondamentales dans une société qui se veut l'un des modèles de démocratie et de respect des droits humains."

Ainsi, mesdames et messieurs les parlementaires, se termine la lecture du contenu du document qui est le produit des travaux accomplis dans le cadre de ce que nous nous sommes mis d'accord de nommer "la dynamique autour de la plate-forme des femmes de la diaspora congolaise de Belgique".

À la question de savoir ce que les membres de la dynamique attendent de cette commission spéciale, c'est d'abord de prendre connaissance du contenu du document, qui est le fruit des huit groupes de travail, dont les thèmes vous ont été présentés. Ensuite, c'est d'apporter des réponses aux recommandations qui ont été formulées par les membres. Et, enfin, car cela se révèle nécessaire, je vous assure, mesdames et messieurs les parlementaires, il convient d'organiser des groupes de dialogue qui devraient pouvoir rassembler des citoyens belges, sans discrimination de quelque nature que ce soit, dans le but de procéder à l'écoute des uns et des autres tout en respectant des divergences éventuelles de point de vue sur cette question du passé colonial au Congo, au Rwanda et au Burundi.

Je vous remercie de nous avoir offert l'opportunité de présenter le résultat de notre travail, dont le texte a été envoyé par e-mail et a été remis au président de la commission spéciale parlementaire sur papier. Je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour nous écouter.

Le **président**: Merci madame Monkasa. Il est bien entendu que vos documents de recommandations sont en possession de notre président. Je vais lui demander de mettre à disposition de tous les membres les documents que vous avez mentionnés.

Je suis très heureux que vous ayez commencé avec un groupe de travail concernant la culture, qui peut nous rapprocher. C'est un exemple pour le futur.

Je vous remercie. Vous pouvez rester pour l'audition de Mme Tracy Tansia.

**Tracy Tansia**: Mijnheer de voorzitter, allereerst bedankt voor de uitnodiging. Ik zal mijn betoog in het Nederlands houden, met misschien af en toe een paar Franse woorden. Ik houd het ook korter dan mevrouw Suzanne Monkasa om verschillende redenen. Ik houd het graag kort, zij heeft een heel werk verricht en bovendien heb ik net positief getest op Covid-19. Ik ben dus ziek, maar vond het heel belangrijk om hier vandaag toch te zijn. Het werk is belangrijk voor mij en voor heel veel leden van de diaspora.

Eerst en vooral wil ik kort mijn achtergrond schetsen. Ik denk niet dat alle commissieleden mij al kennen. Ik ben Tracy Bibo Tansia, geboren in Namen en opgegroeid in Vlaams-Brabant. Mijn ouders zijn Congolese politieke vluchtelingen. Ik heb aan de Universiteit Gent politieke wetenschappen gestudeerd. Daarna heb ik een aantal jaar in België gewerkt, onder andere in het Brussels Parlement. Op het moment woon en werk ik in Kinshasa voor 11.11.11.

Geboren in Wallonië, opgegroeid in Vlaanderen, gewerkt in Brussel, ik ben dus een echte Belg. Waarom zeg ik dat? Als we spreken over de Congolese diaspora en de erkenning van wat mensen meemaken, vind ik het belangrijk om voor ogen te houden dat wij een onderdeel zijn van de Belgische maatschappij. Wij zijn het product van de kolonisatie. Mijn ouders zijn in de jaren 80 naar België gekomen, op de vlucht voor het regime van Mobutu, maar wij zijn opgegroeid in Vlaanderen; zonder kolonisatie waren we hier vandaag niet geweest.

Wat het rapport betreft, heb ik een aantal vragen gekregen van de voorzitter, die ik zal proberen te beantwoorden. Ik heb de tijd gehad om bijna alle 670 pagina's van het rapport te lezen. Mijn eerste aanbeveling voor de commissie en voor iedereen zou zijn: het rapport moet worden ge vulgariseerd. Het moet toegankelijker gemaakt worden, zodat iedereen kan begrijpen wat in het rapport staat.

Ondertussen zijn er mij twee zaken opgevallen.

Ten eerste blijven heel veel mensen volhouden dat we de positieve aspecten van de kolonisatie moeten onderstrepen. In het rapport wordt echter in bijna twintig pagina's uitgelegd waarom we niet meer mogen spreken over de positieve zaken van de kolonisatie.

Voor mijn werk bij 11.11.11 hier geef ik workshops dekolonisatie aan onze partners. Als ik spreek over kolonisatie, dan heb ik het over een systeem,

gebaseerd op de superioriteit van het witte ras ten opzichte van het zwarte. Het was een racistisch en een gewelddadig systeem. Als we spreken over kolonisatie, moeten we het dus hebben over het systeem. Daarom mogen we niet zeggen dat het een positief systeem was. Als ik het goed uitleg, is het iets negatiefs.

Waarom is het belangrijk om dat te zeggen? Dat is omdat heel veel mensen nog altijd lijken te willen zeggen, ook als ze het over het rapport hebben, zonder dat in detail gelezen te hebben, dat ook het positieve van de kolonisatie vermeld moet worden. Volgens mij moeten we afstappen van het debat over het positieve van de kolonisatie. Kolonisatie was een slecht systeem, punt. Dat neemt evenwel niet weg dat mensen positieve zaken hebben gedaan. Dat is volgens mij een mooie nuance. Ik ken veel oud-kolonialen die ik als vrienden beschouw en die positieve zaken hebben gedaan, maar het systeem waarin ze zaten, was niet altijd even positief. Dat is een eerste belangrijk punt. Wanneer we het rapport vulgariseren en toegankelijker maken voor het grotere publiek, zal die nuance wel goed worden begrepen.

Het tweede punt handelt over herstel. Daarover heb ik heel veel gelezen, en nu spreek ik vooral over het rapport zelf. Zonder dat veel mensen het rapport hebben gelezen, klinkt al: wij hoeven niet te betalen voor wat onze voorouders hebben gedaan; wat is dat nu toch allemaal?! zij willen herstelbetalingen, en dat met hun corrupte politici...

Herstel gaat over veel meer dan geld. Dat is een tweede aanbeveling die de commissie moet onderzoeken. Het gaat over veel meer dan geld, over meer dan enkel middelen sturen naar Congo, waar inderdaad veel corrupte politici zijn. Het gaat om erkenning van wat er gebeurd is, om erkenning dat kolonisatie een fout systeem was. Dat is de eerste stap. Die erkenning is al een heel belangrijke vorm van herstel. Eerst en vooral is er kennis nodig over wat er is gebeurd, want die kennis blijft beperkt. Dan komt erkenning, en daarna kunnen we over excuses praten. Wie zich moet excuseren wordt ook in het rapport vermeld. Met die excuses komt er ook herstel. Herstel is veel meer dan een bedrag storten op de rekening van Congolese politici.

Dat zijn twee zaken die ik toch wel belangrijk vind: herstel en het 'positieve' van de kolonisatie. Om ervoor zorgen dat iedereen – de Belgische én de Congolese bevolking – die nuances goed begrijpen, is het belangrijk dat het rapport wordt ge vulgariseerd en toegankelijk wordt gemaakt. Dat zijn mijn twee startpunten.

De voorzitter vroeg mij te spreken over de methodologie: wat is volgens mij belangrijk voor de toekomst van de commissie? Het is hoe dan ook belangrijk dat er hoorzittingen komen, en niet enkel in België, maar ook in Congo, Rwanda en Burundi. Tot nu toe was het een heel "Belgisch-Belgische" affaire: Belgisch met de Congolese diaspora. Ik behoor tot de diaspora, maar ik woon in Congo. Toch zijn er ook heel wat Congolezen, Rwandezen en Burundezen die iets te zeggen hebben over kolonisatie. De commissie zou zich echt met hoorzittingen naar Congo, Rwanda en Burundi moeten verplaatsen om te luisteren naar die mensen. Er bestaan daarvoor verschillende kanalen: vele ngo's hebben partners die rond kolonisatie werken, en ook de Belgische ambassade heeft verschillende contacten, al werkt die voornamelijk vanuit een Belgisch perspectief. Volgens mij zijn er heel veel mogelijkheden voor de commissie om zich te verplaatsen en te luisteren naar de mensen ter plaatse.

Ik heb daarnet heel kort over mezelf gesproken, maar wat ik nog wil zeggen, is dat een van mijn opa's een *évolué* was. U weet waarschijnlijk wat een *évolué* is. In het rapport wordt dat ook uitgelegd. Wanneer we vandaag met Congolezen spreken, zijn er nog velen die nog altijd leven als *évolués*. Dat wil zeggen dat velen de Belgen nog altijd op een piëdestal zetten – terecht of onterecht, dat weet ik niet. Ze hebben immers tijdens de kolonisatie een groot deel van hun cultuur afgestaan. Mama Suzanne zei het ook al: de Congolese cultuur was "barbaars", "niet ontwikkeld", "*pas civilisé*". Om geciviliseerd te zijn, moest men echt *évolué* zijn, moest men eten zoals de Belgen, praten zoals de Belgen, zich kleden zoals de Belgen. Waarom zeg ik dat mijn opa *évolué* was? Dat was belangrijk, hij kleeedde zich als de Belgen, praatte als de Belgen en gedroeg zich als de Belgen. De dag na zijn overlijden is mijn oma gestopt met naar de katholieke kerk te gaan en is ze meteen teruggekeerd naar de Kimbanguistische kerk. Ze zei dat ze moest terugkeren naar haar cultuur nu opa was gestorven. Heel veel mensen hebben die stap niet gezet en zitten nog altijd in de *évolué*-mentaliteit.

Wanneer de commissieleden naar Congo gaan om met de mensen te spreken, moeten zij niet enkel spreken met mensen die zeggen dat de kolonisatie positief was. Ze moeten immers beseffen dat die mensen ook op een mentale manier gekoloniseerd zijn. Kolonisatie was niet enkel van het territorium, maar ook van de geest. Wanneer ik met Congolezen hier spreek over kolonisatie, willen zij dat eerst niet doen en vragen ze zich af waarom ik dat wil, maar zodra men een vertrouwensband met hen ontwikkelt, beginnen ze er toch over te praten en over de impact ervan en het neokolonialisme

van vandaag.

Dat is toch een advies dat ik deze commissie wil meegeven. Kolonisatie was niet enkel van het territorium, maar ook van de geest. Wanneer we vandaag spreken met Congolezen kan het zijn dat zij nog heel positief zijn over kolonisatie omdat ze niet altijd een vertrouwensband hebben met de persoon met wie ze daarover spreken. De hoorzittingen moeten echt in Congo, Rwanda en Burundi plaatsvinden. Dat is onontbeerlijk, anders blijft het een Belgisch verhaal.

Wat het inhoudelijke element betreft, ik spreek hier als individu, maar ik werk ook voor 11.11.11. Ik denk dat het belangrijk is om ook te kijken naar herstel en in welke mate ontwikkelingssamenwerking herstel is of niet. Zoals ik al eerder zei, is herstel veel meer dan geld. Het gaat om erkenning en nog veel meer. Dat is ook een belangrijk aspect dat breder moet worden onderzocht.

Wat betreft de diaspora, de diaspora in België is heel heterogeen. Ik spreek enkel vanuit mijn Congolees perspectief. Ik woon in Congo. In Kinshasa wonen er 14 miljoen inwoners, in heel het land, 101 miljoen inwoners. De diaspora is heel divers en heterogeen, er is niet één stem. Het is en blijft belangrijk en onontbeerlijk om de diaspora te betrekken in de volgende stappen die er met de commissie zullen komen, door hoorzittingen te organiseren, niet alleen met organisaties maar ook met individuen in de diaspora die een bepaalde stem en een bepaalde kennis over kolonisatie hebben. Het is ook dankzij de diaspora dat de commissie er vandaag is. De Black Lives Matterbeweging bestaat nu een jaar, maar de diaspora is in België al jaren met dekolonisatie bezig, zowel aan Nederlandstalige en Franstalige zijde.

De eerste keer dat ik over de kolonisatie in een krant heb geschreven, ging dat over standbeelden van Leopold 2. Dat was toen een heel gevoelig thema. Toen kreeg ik mails in mijn inbox waarin stond: als wij u op straat zien, zullen wij u verkrachten. Het geweld, verbonden aan het spreken over kolonisatie en dekolonisatie, is echt erg. Ik had dat zelf onderschat. De tijden zijn echter veranderd. Vandaag is er een commissie over de thema's waarover ik een aantal jaren geleden in de publieke opinie begon te spreken. Daarom is het belangrijk om het werk van de diaspora, van organisaties en individuen, te erkennen. Zonder de diaspora, zonder al die stemmen, bestond de commissie niet. Hoe kan de commissie hen betrekken? Door hoorzittingen te organiseren, alleen met de diaspora.

Dan kom ik tot mijn punt over het racisme vandaag

en het verband met kolonisatie. Het is vooral de diaspora die dat racisme vandaag in België meemaakt. We kunnen niet spreken over dekolonisatie zonder te spreken over het racisme dat de zwarte mensen vandaag meemaken.

Ik hoop dat de commissie in de toekomst de diaspora echt zal betrekken, maar ook zal nadenken over antiracismewetten voor zwarte mensen. Waarom zeg ik dat? Ik was actief in de Belgische politiek. Men had het daar over discriminatie. Men wil niet over racisme spreken. Het is belangrijk om over racisme te spreken, want het is jammer genoeg een zaak van kleur. Ik zou ook graag willen wonen in een België waar men niet naar de kleur kijkt, maar het is nog altijd een probleem en er is een verband met kolonisatie.

Antiracismewetten die de focus op zwarte mensen leggen zijn dus belangrijk. Ik hoop echt dat dit rapport en de werkzaamheden van de commissie in de komende weken zullen focussen op die antiracismewetten, die een focus leggen op het lijden van zwarte mensen en het racisme waarmee zwarte mensen worden geconfronteerd. Er bestaan daarover reeds rapporten. Het Europees netwerk tegen racisme, ENAR, heeft een rapport gemaakt over afrofobie in Europa. Daarin wordt een verband gelegd tussen kolonisatie en slavernij in sommige landen. Dat is belangrijk.

Ten slotte, verzoening is ook belangrijk. Ik wil niet over Congo spreken, want ik ben van de diaspora en heb een privilege, dat sommige mensen uit Congo niet hebben, zoals toegang tot bepaalde informatie die sommige mensen uit Congo, Rwanda en Burundi niet hebben. Daarom leg ik erg de nadruk op die commissie en hoorzittingen hier, in Congo, in Rwanda en in Burundi. Wanneer ik spreek over de diaspora, is verzoening ook belangrijk.

De commissie en de werkzaamheden van de commissie moeten leiden tot erkenning van hetgeen is gebeurd, op het gegeven dat dit nog een impact heeft op ons vandaag, maar moeten ook leiden tot verzoening. Als kleinkind van de kolonisatie kan ik dan zeggen dat ik België – ik spreek over België in het algemeen – vergeef voor wat er is gebeurd. Laten wij werken aan een toekomst waar wij samen kunnen werken en leven. Dat is belangrijk.

Om tot verzoening te komen, is het belangrijk om te luisteren naar alle verhalen van de slachtoffers van de oud-kolonialen, die hebben ook een plaats, en te komen tot conclusies, die tot verzoening kunnen leiden. Dat is belangrijk.

Dit is het grootste deel van hetgeen ik vandaag

wilde meegeven: het vulgariseren van het rapport, een methodologie voor de commissies betreffende Congo, Rwanda en Burundi, erkenning van het werk van de diaspora, komen tot verzoening en vooral ook te luisteren naar die Congolese stemmen. Men moet ook in het achterhoofd houden dat heel veel mensen nog gekoloniseerd zijn in de geest. Niet alles wat u hoort over het positieve van de kolonisatie is objectief.

Daarmee heb ik gezegd wat ik u vandaag wou meedelen. Ik heb minder lang gesproken dan mevrouw Monkasa, maar ik hoop dat het krachtig genoeg was. In de toekomst blijf ik beschikbaar voor vragen van uw commissie.

De **voorzitter**: Mevrouw Tansia, bedankt voor uw exposé, dat heel duidelijk was. Ik heb ook met veel interesse uw boek gelezen. Lectuur daarvan raad ik iedereen aan. Sta me toe om u ook een spoedig herstel toe te wensen. Bedankt en ongetwijfeld tot ziens, misschien in Congo.

L'audition se termine à 14 h 52.  
De hoorzitting eindigt om 14.52 uur.